

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2022 QCCTQ 1649
DATE DE LA DÉCISION : 20220727
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 888717
PERSONNE DÉSIGNÉE : Scott Boorne

Personne(s) visée(s) :

9252-7266 QUÉBEC INC.
Services Otika

NIR : R-131557-2

Demandeur

9443-5179 QUÉBEC INC.

Kirouac sur la route

Intervenant(e)

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 9252-7266 QUÉBEC INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS,

la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après:

MARQUE : BLUEB
ANNÉE : 2009
NUMÉRO DE SÉRIE : 1BABJCPA49F256359
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : 9443-5179 QUÉBEC INC.

Scott Boorne
Personne désignée

¹ RLRQ c. T-12, R. 13.01.

² RLRQ c. P-30.3.